

<http://menouetsesvoisinsdargonne.fr/spip.php?article338>

# Réunion de création du Dispensaire d'Hygiène sociale.

- Revue N°43 -

Date de mise en ligne : jeudi 25 juin 2009

---

Copyright © Sainte Ménehould et ses Voisins d'Argonne - Tous droits

réservés

---

-----Cette première réunion voyait la création du Dispensaire d'Hygiène Sociale dont l'action principale était le dépistage de la tuberculose. Dans la séance du 15 mars 1934, M. Pournant, maire de la ville, rappelle aux membres présents la reconnaissance due à l'Office Départemental d'Hygiène pour la ville de Sainte-Ménéhould, qui, grâce à la bienveillance de M. Magny, Préfet de la Marne, s'est doté d'un dispensaire d'hygiène sociale et ce sans aucune rétribution de la ville ni de qui que ce soit.

-----Ce service fut installé dans les locaux situés derrière la mairie avec l'entrée rue Renard. Une pièce fut aménagée pour recevoir l'appareil de radiologie, M. Le docteur Henry étant chargé de son utilisation. Une infirmière est embauchée et le comité décide que le fonctionnement du dispensaire sera réglé comme suit :

----- Le jeudi de chaque semaine, l'infirmière recevra à partir de 9 heures, les personnes envoyées par leur médecin traitant.

----- Elle recevra également celles qui désirent une consultation du Médecin chef au sujet de leur état pulmonaire et interrogera ces derniers sur tout ce qui peut intéresser le médecin sur leur état de santé.

-----Tous ces renseignements seront consignés sur une fiche spéciale, pour décision par le médecin et transmise à l'Office d'Hygiène Sociale du département pour approbation.



-----Elle devra en outre se renseigner sur les personnes ayant été en contact avec eux, fumeurs, enfants, et les convoquer aux fins d'examen. Il est également du rôle de l'infirmière de passer dans les écoles pour peser et mesurer les enfants en vue de la visite médicale. De plus, tous les quinze jours, elle assurera la pesée des nourrissons. Tout ce travail devra être mentionné dans des livres spéciaux et il faudra établir une statistique pour les divers services.

-----Pour information au public, une plaque sera apposée à l'extérieur du dispensaire, libellée comme suit : **« Le dispensaire anti-tuberculeux est ouvert toute la matinée du jeudi à partir de 9 heures, jours de fêtes exceptés. »**

-----Durant l'année 1938, des crédits pour les travaux d'aménagement donnent les détails suivants : Dubois, menuiserie, 650,34 francs. Lambert, peinture, 115,00 francs. Prupey, électricité, 231,25 francs. Vergne, mobilier, 4,10 francs.

-----M. Vatier propose d'installer le téléphone et invoque les ennuis de l'infirmière, obligée de se déplacer jusqu'à la mairie pour téléphoner. L'installation s'élève à 162 francs. Un tronc est également placé dans l'entrée pour permettre à l'infirmière de disposer d'un pécule pour les oeuvres charitables, le cas échéant. Lors de l'ouverture de celui-ci, il est compté 171,70 francs, plus trois pièces de 5 francs démonétisées ! Cette somme sera versée au livret de Caisse d'Epargne.

-----Un rapport de l'infirmière, Mlle Pichon, précise que, malgré les événements (déclaration de guerre), le dispensaire fonctionne normalement, même pendant l'absence du Dr Henry, les consultations ayant été assurées par des médecins militaires. Suite au décès du Dr Henry, celui-ci est remplacé par son fils, Robert de son prénom, ainsi que par M. Laurent, pharmacien, en remplacement de M. Gaubert, également décédé.

-----Pendant l'occupation, le dispensaire sera réquisitionné et obligé de quitter ses locaux. Il sera installé provisoirement 14 rue des Prés, dans deux pièces mises à disposition par M. Hecquet. Il s'agit de son salon et de sa salle à manger **« vides naturellement »** La mairie avait bien voulu fournir des poêles, des tables, des chaises et des bancs. Une remarque : **« Il manque une chose essentielle »**, un paravent qui permettra à l'infirmière de s'isoler dans un coin de la salle, étant très difficile et très délicat de questionner un malade devant tout le monde. Une demande est donc faite pour trouver cet objet de première nécessité.

-----Le dispensaire fonctionnera à cet emplacement jusqu'en 1942. Une proposition de réinstallation dans son ancien local est demandée à M. le maire, l'autorité d'occupation ayant donné son accord. Le problème se pose pour

## Réunion de création du Dispensaire d'Hygiène sociale.

---

le réaménagement et le remplacement du mobilier disparu, celui-ci ayant été pillé. Il est rajouté à cet état des dégradations sur le calorifère du chauffage central (éclaté), la glace au-dessus du lavabo a également disparu. Â« Toutes ces dépenses en remplacement formeront un total assez élevé et demanderont un examen profond Â». Les choses s'arrangeront : dans sa séance du 8 août 1942, M. Aumignon, vice-président, fait part d'un entretien qu'il a eu avec M. Vatier, maire de la ville. Le département allait Â« meubler convenablement le dispensaire Â».

-----Malgré cet engagement, M. le secrétaire fait part d'un rapport de Mlle Hutin du 3 mars 1944. L'infirmière demandait l'achat d'un complément de matériel dont Â« bénéficiait avec avantage le dispensaire Â», à savoir : 12 chaises de bois, 1 table de bois, 2 abat-jour, 2 paires de rideaux, 6 plaques de propreté en verre pour les portes, 1 hache, 1 scieÂ« . Elle fait également part d'un manque de place pour faire Â»attendre les clients, les jours de consultationsÂ« . Elle propose de demander à M. le Maire les deux pièces Â»du premier étage qui faisaient autrefois partie du tribunalÂ« , celles-ci lui ayant été refusées ultérieurement pour Â»la consultation des nourrissons".

-----A cette remarque, M. le Maire tient à préciser que contrairement aux termes du rapport de Mlle Hutin, il n'a pas refusé de prêter les deux pièces du premier étage demandées pour la consultation des nourrissons, son refus n'ayant pour but que de voir cette consultation reprendre dans les locaux du Bureau de Bienfaisance, aménagé en conséquence pour la circonstance et où elle a toujours eu lieu.

-----Rétribution de l'infirmière : M. le Président a rappelé à ses collègues que le 5 avril 1938, le comité a voté une subvention de 500 francs à l'infirmière d'alors, Mlle Pichon. Subvention versée jusque fin avril 1943, époque de son départ de Sainte- Ménehould. Le comité donne son accord pour la même somme à Mlle Hutin. Celle-ci sera réglée depuis son arrivée, c'est à dire le 1er mai 1943.

-----En 1946, des changements interviennent au comité, suite au décès de M. Hecquet et de la démission de M. Aumignon. Sont nommés, en remplacement, M. Buache, maire de la Ville et M. Noizet, conseiller départemental. Quelques petits problèmes, notamment avec le chauffage, M. Vattier voit M. Lancelot qui a ordre du département pour remplacer la chaudière aux frais de l'administration.

-----En effet, en 1950, l'ordre du jour amène la dissolution du comité du dispensaire d'hygiène sociale selon l'instruction de M. le Préfet et passe sous gestion départementale. Il devient comité d'Entraide et d'Education sanitaire, ayant pour objet l'attribution des secours et le reclassement des malades, sur le plan social.

-----A partir de cette date, le poste de directrice sera assuré par une infirmière, assistante sociale, plus à même de gérer la répartition des secours et des enquêtes dans les milieux défavorisés. Pour cette mission, Me Van Grevenynghe assurera cette fonction de 1950 à 1954. Elle sera remplacée en 1955 par Mlle Bancal Lucette, épouse Havard, nommée également comme directrice du dispensaire.



## Réunion de création du Dispensaire d'Hygiène sociale.

---

-----Elle fera aussi partie du comité du timbre antituberculeux, chargée de l'organisation de la campagne nationale au sein de l'arrondissement, avec le concours des directeurs d'établissements scolaires, administrations, entreprises, pour la vente du timbre (qui ne se souvient pas avoir participé avec plus ou moins d'empressement et de réussite à cette vente). Dans le cadre de cette campagne, étaient organisées au cinéma Â« Le Casino Â», des diffusions de films tels que Â« Justice est faite Â» en 1965 ou Â« Poil de carotte Â» en 1956. Cette collecte durera jusque dans les années 1980.

-----La vaccination par le B.C.G. est devenue obligatoire en 1950 pour les enfants âgés de 6 ans et plus. Cette mission est dévolue au dispensaire qui en assurera la mise en place et son fonctionnement dans les établissements scolaires de l'arrondissement. Un service de vaccination contre la diphtérie, tétanos, poliomyélite, tout public, sera assuré également dans les locaux du dispensaire avec le concours d'un médecin local. Ce service sera repris ensuite par les services de la mairie.

-----Le service de radiologie, pris en charge, à la création, par M. Le Dr Henry (père) puis après son décès par son fils, fonctionnera après son départ en retraite sous l'autorité de M. le Dr Gartner jusqu'à son arrêt définitif par décision ministérielle. La vaccination par le B.C.G. sera maintenue dans les établissements scolaires, mais assurés par des Services sanitaires extérieurs au dispensaire. La consultation des nourrissons sera assurée pendant quelques années encore dans les locaux de la maternité, située rue Berryer, sous la responsabilité d'un médecin de la ville.

-----Le dispensaire quittera la rue Renard en 1993, pour s'installer 14 place d'Austerlitz. Il sera toujours sous la responsabilité du Conseil Général et prendra le nom de Circonscription de la Solidarité départementale. En plus de toutes autres missions, le suivi des nourrissons est toujours assuré par des consultations dans les locaux de la C.S.D. et les visites à domicile.



**L'ancien dispensaire, rue Renard**